

Un peu de statistique : débits d'alcool et cafés sans alcool

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 230

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du Parlement à une diminution de la solde, la ramenant ainsi au taux de 1918, malgré les protestations des socialistes et des paysans: les premiers voudraient maintenir une indemnité plus élevée pour le soldat qui perd son salaire; les seconds craignent que l'entraîn au service militaire n'en souffre. L'économie réalisée par cette mesure sera de 1.350.000 fr. L'autre proposition de M. Scheurer n'a pas eu de succès. C'était de faire payer au soldat 12 fr. pour ses chaussures militaires, comme avant la mobilisation, puisqu'il les garde après le service et les use souvent chez lui. Finalement le budget militaire a été adopté par 76 voix contre 59.

Le Parlement a encore voté un crédit de 25.000 fr. à l'Office des assurances sociales, pour les travaux préparatoires de la loi pour l'assurance-vieillesse. Puis le budget a été adopté dans son ensemble presque à l'unanimité. Les recettes totales sont évaluées à 298 millions, les dépenses à 322 millions. Le déficit prévu de 24 millions est dû surtout au fait que les revenus du tabac ont été affectés par la votation du 6 décembre au fonds pour l'assurance-vieillesse. Il faudra tâcher de boucher ce trou d'une autre façon.

Ce fut ensuite le tour de M. Schulthess de défendre le traité de commerce conclu avec l'Autriche, et les modifications apportées, par décision du Conseil Fédéral, au tarif douanier provisoire en novembre 1925. Le chef du Département d'Économie publique expliqua que les 800 wagons de bois importés d'Autriche, et contre lesquels le canton des Grisons a protesté, permettront en revanche l'exportation des fromages suisses à un tarif avantageux. En ce qui concerne le tarif provisoire de 1925, M. Schulthess affirme que le taux des produits alimentaires n'a pas été élevé, mais qu'il fallait préparer des armes pour les négociations avec les autres pays, qui, tous, se barricadent maintenant derrière des droits d'entrée excessifs. Ce n'est qu'en faisant des concessions sur notre propre tarif que nous en obtiendrons d'eux en retour. Ces explications donnent raison à M. Naine, qui reproche au Conseil Fédéral d'établir un tarif haut en vue de la lutte douanière, et qui risque d'autre part d'avoir une répercussion immédiate sur le coût de la vie. M. Bringolf, un jeune communiste schaffhousois, voit en M. Schulthess un disciple de Coué en économie politique, qui fait adopter toutes les mesures qu'il veut au Parlement, en lui répétant toujours: « Tout va bien et tout ira de mieux en mieux! »

Un crédit d'un million est voté pour venir en aide à l'industrie textile de la Suisse orientale, qui traverse une crise aiguë. Comme ce sont avant tout les caprices de la mode qui diminuent son écoulement en broderies dans le monde entier, il faut espérer, si on peut la maintenir à flot pendant un certain temps, qu'elle arrivera à reprendre le dessus une fois ou l'autre.

Le « clou » de chacune des semaines de la session a été une double interpellation à l'adresse du Département des Affaires étrangères, dues à la répercussion diamétralement opposée que les mêmes faits suscitent dans les différents partis. La première de ces affaires venait simplement du fait que le Conseil Fédéral a menacé d'expulsion un socialiste italien, Tonello, qui, se sentant chez nous à l'abri de la justice italienne, en a profité pour injurier à journées faites son ennemi Mussolini dans un journal tessinois, la *Libera Stampa*. A la Chambre, les uns affirmaient que Tonello aurait mérité l'expulsion immédiate sans avertissement préalable; les autres, que même la menace d'expulsion portait atteinte au droit d'asile que la Suisse doit à tout étranger. De là les interpellations Perrier (catholique

des infirmières de service. Et, finalement, Miss Aldrich-Blake, refusant tout paiement, me dit en souriant avec bonté: « Mais non, nous sommes camarades suffragistes, et je suis très heureuse de vous avoir été utile. »

Lord Riddel, président du Royal Free Hospital, qui rassemble en ce moment la documentation pour le livre qu'il écrira sur la vie de Dame Louisa Aldrich-Blake, recevra, nous en sommes persuadée, une foule de lettres de ces malades auxquelles elle a consacré sa vie, et qui, dans leur détresse du corps et de l'âme, se cramponnaient à elle comme le naufragé se cramponne au rocher providentiel.

(D'après *Time and Tide*.)

V. DELACHAUX.

friburgeois) et Zeli (socialiste tessinois). M. Motta a exposé à fond les motifs qui ont inspiré le gouvernement fédéral et a fait comprendre que la Suisse ne peut pas tolérer une interprétation du droit d'asile permettant à des étrangers d'injurier le gouvernement d'un Etat, avec lequel nous entretenons de bonnes relations.

L'autre double interpellation avait trait aux négociations suisses avec la Russie. On se rappelle que le verdict incompréhensible du jury lausannois, libérant le meurtrier du Russe Wowski, a amené le boycott de la Suisse par la République des Soviets. Tout récemment, les Russes ont répondu à l'invitation de la S. d. N. de prendre part à la Conférence du Désarmement qui doit siéger à Genève, mais en refusant de participer à une conférence sur territoire suisse. Le gouvernement français ayant offert ses bons offices pour aplanir les difficultés, des négociations ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les Soviets. Or, M. Vallotton, député vaudois, désirait se renseigner sur la marche des délibérations et mettre en garde le gouvernement fédéral contre une politique trop bienveillante vis-à-vis des Soviets. M. Huber (St-Gall), d'autre part, invitait le gouvernement fédéral à faire tout son possible pour faciliter le rapprochement et reprendre les relations commerciales avec ce grand pays.

Toutes les tribunes étaient bondées, même celle des diplomates étrangers, déserte à l'ordinaire, lorsque M. Motta lui sa réponse avec la diplomatie éloquente qu'on lui connaît. Il donna un aperçu détaillé de toutes les négociations, dont il ressort qu'il ne pourrait être question pour le Conseil Fédéral de faire un *peccavi* vis-à-vis de M. Tchitcherine, et affirma que le gouvernement fédéral a conservé toute sa dignité dans cette affaire — ce dont personne n'était en droit de douter. Et M. Motta ajouta qu'il ne s'opposerait pas à une reprise des négociations pour trouver un *modus vivendi*. Après ce discours très applaudi, M. Vallotton a exprimé sa joie de voir la porte contre les Soviets fermée, et M. Huber sa satisfaction de la savoir entr'ouverte.

A la fin de cette matinée sensationnelle, M. Waldvogel a développé sa nouvelle motion demandant à élever de 12 à 15 ans l'âge où le demi-tarif est appliqué aux enfants, afin de permettre aux parents de faire voir à leurs enfants les beautés de notre pays. M. Haab, en lui répondant que les autres pays fixent déjà cet âge à 10 ans, montra que les conséquences financières peuvent être graves, et que des abus seront fréquents, surtout au temps où grand-mères et petites-filles portent des jupes et des cheveux également courts! Au vote, la motion Waldvogel fit 47 voix contre 47, et le président départagea en riant en faveur de M. Waldvogel. Que va faire le Conseil des Etats?

On discutait pendant ce temps à la Chambre Haute le projet de loi contre la tuberculose, sur le rapport du Dr Dind. Nous aurons lieu d'y revenir lorsqu'elle passera au National.

A. LEUCH-REINECK.

Un peu de statistique

Débâts d'alcool et cafés sans alcool

...Les chiffres vous ennuiant, dites-vous? — Il nous paraît cependant que, si on sait les commenter, ils apparaissent singulièrement instructifs, et peuvent donner à réfléchir à ceux qui traitent volontiers d'exagération toute affirmation qui leur déplaît! Nous n'en voulons comme preuve que les statistiques sur le nombre des cafés et débits de boissons en Suisse, statistiques que notre confrère, l'*Abstinence*, emprunte à l'*Annuaire statistique* qui vient de paraître, en y joignant quelques renseignements d'autre source sûre: sait-on par exemple quelle est la proportion des cafés et débits d'alcool en Suisse relativement au chiffre d'habitants: 1 café pour 165 habitants!

Il en est peut-être de nos lecteurs qui ne se rendront pas

compte si cette proportion est forte ou faible. Voici qui les fixera : cette proportion correspond à 1 café pour 52 hommes adultes ; ou encore à un café pour 37 ménages ; ou encore à deux tenanciers de cafés approximativement pour un instituteur ou une institutrice primaire. Le chiffre établi pour toute la Suisse est d'ailleurs largement dépassé dans certains cantons : dans le Tessin, par exemple, on compte 1 café pour 65 habitants ; à Schwyz 1 café pour 84 habitants ; dans le Valais, 1 pour 124 ; à Genève 1 pour 160. Vaud, Neuchâtel, Berne sont de l'autre côté de la moyenne avec 1 café pour 212, pour 233, et pour 250 habitants seulement, et Bâle-Ville vient en queue de la liste avec 1 café pour 364 habitants — ce qui nous paraît amplement suffisant. Il serait bien intéressant de déterminer les causes de ces proportions si différentes suivant les cantons ?

Avec 1 café pour 165 habitants, la Suisse occupe le 2^{me} rang de toute une série de pays étudiés à ce point de vue. En effet, seule la France peut en offrir davantage : 1 café pour 104 habitants en moyenne. L'Auriche en 1920 n'en avait que 1 pour 290 habitants, la Grande-Bretagne en 1923 que 1 pour 471 habitants, le Danemark en 1920 que 1 pour 660 habitants, et la Suède en 1922 que 1 pour 2276 habitants ! Voilà de quoi flatter notre orgueil national.

Ces statistiques étrangères d'ailleurs accusent toutes une diminution du chiffre des cafés pendant les 30 dernières années : l'Angleterre, par exemple, en a abaissé le chiffre d'un cinquième depuis 1897, et le Danemark de près de la moitié. Chez nous, la diminution est trop légère, puisqu'elle n'a passé que de 144 habitants pour 1 café en 1897 à 165 en 1924.

Enfin, il est intéressant aussi de se rendre compte, pour les cantons sur lesquels l'Office fédéral de statistique a publié des chiffres, du nombre des cafés sans alcool. Zurich en déclare 97, Berne 251, Bâle-Ville 26, etc. Au total, pour les 8 cantons mentionnés dans la statistique, 820, chiffre qui représente, comparé à la population globale de ces cantons, la proportion de 1 café sans alcool pour 3385 habitants. Il y a là ample matière à réflexion.

J. GUEYBAUD.

Carrières féminines

LA MODISTE.

Activité. L'activité professionnelle de la modiste consiste essentiellement à apprêter, à former et à garnir des chapeaux de dames et d'enfants. Suivant la mode, c'est la forme ou la garniture qui a le plus d'importance. Actuellement, comme c'est la forme qui prédomine, la modiste doit surtout confectionner des chapeaux en tulle, en dentelle, recouvrir de soie ou de velours des formes de sparterie ou de linon, mouler des feutres sur des formes de bois, et coudre des chapeaux de paille sur forme. Il faut d'ailleurs distinguer entre le travail d'une simple apprêteuse (travail auxiliaire, pose des coiffes) et celui de la garnisseuse, qui est chargée d'ornez les chapeaux déjà formés et apprêtés.

A ce travail essentiel viennent se joindre des occupations auxiliaires : rafraîchir des plumes et des rubans, confectionner des articles de mode tels que des motifs en perles, des cocardes, des broderies, etc. Enfin, dans les commerces de moyenne importance, l'ouvrière modiste travaille en même temps comme vendeuse.

Aptitudes requises. Toute jeune fille qui désire devenir modiste doit faire preuve de bonne heure de goût pour ce métier. Elle doit avant tout être richement douée d'esprit et de fantaisie et d'imagination créatrice. Du goût, le sens averti des couleurs et de la forme, celui des proportions, du talent pour le dessin, de l'adresse et de l'habileté manuelle sont indispensables. La modiste doit posséder en outre les qualités requises pour les relations avec la clientèle : extérieur agréable, tact, bonnes manières, patience. Certaines infirmités physiques n'excluent pas forcément de cette profession ; par

contre, des jeunes filles gauches, nerveuses, d'esprit lent, feront bien de chercher leur voie ailleurs.

Apprentissage. L'apprentissage de cette profession ne peut guère s'effectuer que dans des villes et des centres un peu importants. A la campagne, les possibilités d'un bon apprentissage sont très restreintes. La demande d'apprenties est assez forte, soit dans les grands, soit dans les petits ateliers. Il existe deux écoles dont la fréquentation équivaut à un apprentissage : les classes de modistes à l'Ecole d'ouvrages à l'aiguille (*Frauenarbeitschule*) de Saint-Gall, et l'Ecole de modes de l'Ecole secondaire de la ville de Fribourg. Dans les villes, les apprenties trouvent rarement pension chez leur patronne. A la campagne, cette possibilité se rencontre plus fréquemment. Le prix d'apprentissage — ou de pension — diffère beaucoup d'une région à l'autre : il varie de 250 à 600 francs.

L'apprentissage dure généralement 2 ans, soit chez les modistes, soit dans les écoles spéciales. Le plus souvent, un petit salaire est payé aux apprenties, généralement à partir de la seconde année. Selon l'importance du commerce ou selon l'endroit, il peut s'élever de 10 à 40 francs par mois.

L'apprentie commence par s'initier à divers travaux auxiliaires, comme par exemple la pose des coiffes. Plus tard, elle passe à la confection des formes, à la garniture, et apprend à coudre les pailles. Son apprentissage fini, une modiste doit consacrer 2 à 3 ans à se perfectionner dans son métier. A cet effet, un séjour en France ou en Italie est très recommandé. Suivant ses aptitudes particulières, elle peut ensuite se spécialiser, soit dans l'apprêt, soit dans la garniture. Les garnisseuses, celles de la Suisse alémanique particulièrement, feront bien de se perfectionner par un stage en Suisse romande ou à Paris.

Débouchés. La modiste ayant terminé son apprentissage peut trouver à se placer dans un atelier de moyenne ou de première importance, mais presque exclusivement en ville. La demande de premières ouvrières est forte. Celles-ci peuvent généralement compter sur des places à l'année, tandis que les ouvrières de force moyenne sont congédiées pendant la morte-saison. Les grandes maisons ou les maisons vendant aussi des articles de deuil offrent davantage la possibilité de places à l'année. Dans les grandes maisons de modes, une ouvrière très qualifiée peut acquérir une situation assez indépendante, comme première ou directrice d'atelier, par exemple, mais, pour remplir ces emplois, la connaissance des langues étrangères est indispensable. Dans les grands magasins, les modistes ont la ressource, pendant la morte-saison, d'être employées comme vendeuses dans d'autres rayons.

En dehors de leur activité professionnelle proprement dite, des modistes peuvent encore trouver de l'occupation comme vendeuses dans des maisons d'articles de mode, dans la confection de chapeaux de paille, de vêtements de poupées, ou d'abat-jour, ou enfin peuvent s'orienter vers les travaux de pelletterie.

Pour s'établir à son propre compte, une modiste doit posséder de solides qualités commerciales, un certain capital et, avant tout, une formation professionnelle approfondie, particulièrement en ce qui concerne la connaissance des marchandises, en vue des achats. La situation d'une modiste établie à son compte et bien douée est, au point de vue commercial, généralement bonne.

Conditions de salaire. Les modistes sortant d'apprentissage gagnent, selon le commerce et la ville, de 60 à 150 francs par mois ; de gain d'une seconde ouvrière est de 180 à 200 francs ; celui d'une première, de 250 à 400 francs, parfois davantage. Les apprêteuses gagnent de 200 à 300 francs par mois.

Durée du travail. La durée normale du travail est de 8 heures par jour. Dans les petits ateliers, elle est de 9 heures et plus.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal* 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.